

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Délibération n° 99_2025_097

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 24 septembre 2025

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	Absent
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	Remplacé par Jean-Paul MARTINAT
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	
SAINT-AMAND-MONTROND	Madame Françoise GONNET	Absente
	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir Philippe MARME
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Sophie CUINIÈRES
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée à la question 2
	Monsieur Lionel DELHOMME	
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	Pouvoir à Lionel DELHOMME
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	Arrivé à la question 2
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Philippe AUZON
Membres présents	27	
Membres votants	33	

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025
Date de l'affichage : 1^{er} octobre 2025

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 17/10/2025
et publié le 17/10/2025 est exécutoire.

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Délibération n° 99_2025_097

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 24 septembre 2025

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

Le procès-verbal de la séance du mercredi 24 septembre 2025 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 24 septembre 2025 (*ci-joint*).

Le Président,



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,



Philippe AUZON

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 24 septembre 2025 à 18h

Présents : Daniel BÔNE, Geoffroy CANTAT, Pascal COLLIN, Philippe AUZON, Pascal AUGENDRE, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Roger DAGHER, Colette PY, Patrick BIGOT, Edith MICHELIC, Philippe PERRICHON, Marie-Claude JULIEN, Franck DAUMIN, Yann CADIER, Alain ANDRIAU, Jacqueline CHAMPION, Francis BLONDIEAU, Sophie CUINIERES, Lionel DELHOMME, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Sylvie OLIVIER, Gérard MARTEAU, Charles ADOLPH,

Personnes ayant donné pouvoir : Emmanuel RIOTTE à Daniel BÔNE, Clarisse DULUC à Alain ANDRIAU, Pascal AUPY à Colette PY, Didier DEVASSINE à Francis BLONDIEAU, Michel RIVET à Yann CADIER, Françoise GONNET à Philippe MARME, Florence COMBES à Geoffroy CANTAT, Isabelle CHAPUT à Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET à Jacqueline CHAMPION, Malika LACH-HAB à Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE à Sandrine KOSTADINOV.

Secrétaire : Marie-Claude JULIEN

Question n° 1

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du mercredi 18 juin 2025**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mercredi 18 juin 2025.

Question n° 2

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211 – 10 du Code Général
des collectivités territoriales**

Le Conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises.

Question n° 3

Contrat territorial de solidarité territoriale (CRST) : avis les dossiers

Monsieur BÔNE explique que la maquette initiale a été votée intégralement et qu'il ne sera pas nécessaire de soumettre les projets individuellement à la Conférence des Maires. Cependant, en cas de changement dans cette maquette, la Conférence des Maires sera sollicitée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable aux projets inscrits dans la maquette financière initiale du CRST (*joint à la synthèse*) et prend acte que tout nouveau projet ou modification de la maquette initiale sera présenté en Conférence des maires de la Communauté de Communes, pour avis.

Question n° 4

Mise en place de procédures de fonds de concours Commune de Bouzais : passage au tout LED tranche 2/3

Monsieur BÔNE rappelle aux élus que l'enveloppe prévue pour les fonds de concours jusqu'en 2026 est limitée. Il précise qu'il ne sera pas possible de dépasser cette enveloppe.

Le Conseil communautaire vote le fonds de concours avec la commune de Bouzais.

Commune d'Orcenais : participation au financement des travaux de rénovation du dernier commerce

Le Conseil communautaire vote le fonds de concours avec la commune d'Orcenais.

Commune de Saint-Amand-Montrond : participation au financement de l'éclairage public place de la République

Le Conseil communautaire vote le fonds de concours avec la commune de Saint-Amand-Montrond.

Question n°5

Ressources humaines : mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur BÔNE présente Madame Anne-Laure MIALOT, qui occupe l'un des deux postes concernés par cette délibération. Il précise que le travail dans le domaine de l'habitat est conséquent et salue le travail effectué au sein des services de la Communauté de communes. Monsieur Patrick BIGOT demande à Monsieur le Président le nombre d'emplois créés depuis le début du mandat. Monsieur BÔNE précise que les embauches sont la conséquence de différentes charges et compétences récupérées par nos services (arrêt de mutualisations, habitat, logistique informatique) ce qui correspond à 13 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications du tableau des emplois et des effectifs (*ci-joint*), autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 6

a) Décision modificative budgétaire n° 2/2025 : budget principal

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix et une abstention (Didier DEVASSINE représenté) vote la décision modificative n°2/2025 du Budget Principal.

b) Décision modificative budgétaire n° 1/2025 : budget assainissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1/2025 du budget assainissement.

c) Décision modificative budgétaire n° 1/2025 : budget tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative n°1/2025 du budget tourisme.

Question n° 7

Désignation d'un nouveau représentant au comité syndical du SMIRTOM

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne Monsieur Roger PORTMAN, comme nouveau membre titulaire au sein du SMIRTOM.

Question n° 8

a) Rapport du délégataire Véolia Eau 2024 du service public d'assainissement collectif

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport 2024 de Véolia pour le service d'assainissement collectif (document ci-joint).

b) Rapport du service public 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le Conseil communautaire prend acte à Monsieur le Président de la communication du rapport du service public sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 (*document joint*).

Question n° 9

a) Rapport du délégataire Véolia Eau 2024 du service public d'assainissement non collectif

Le Conseil communautaire prend acte à Monsieur le Président de la communication du rapport de Véolia eau 2024 du service public d'assainissement non collectif (*document joint*).

b) Rapport du service public 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le Conseil communautaire prend acte à Monsieur le Président de la communication du rapport du service public sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 (*document joint*).

Question n° 10

Convention de rejet des eaux usées avec l'APEI et Véolia

Monsieur BÔNE souligne qu'une convention similaire a été signée avec la Laiterie d'Orval et l'Abattoir. Ces conventions sont importantes pour la gestion des déversements dans le réseau d'eaux usées. Il précise également que dans le cadre de la construction et ou rénovation pour les dossiers « l'Atelier » et « Cambour », le rejet des eaux usées sera pris en compte permettant d'anticiper le risque de pollution.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les différents documents nécessaires à la mise en place de cette convention (*document ci-joint*).

Question n° 11

Exonération fiscale dans le cadre du zonage France Ruralités Revitalisation « plus »

Monsieur BÔNE explique que les entreprises qui s'installeront entre 2026 et 2029 bénéficieront d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix et une abstention (Edith MICHELIC) décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts et accorde ces exonérations à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un effet fiscal au 1^{er} janvier 2027.

Question n° 12

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLS-ID)

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le projet de PPGDLS-ID et autorise Monsieur le Président à transmettre les documents à la Préfecture du Cher.

Question n°13

Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Madame Edith MICHELIC indique qu'elle s'abstient sur cette question afin de suivre l'avis de son Conseil municipal.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix et une abstention (Edith MICHELIC) décide d'approuver le projet de convention et autorise Monsieur le Président à signer la convention intercommunale d'attribution.

Question n° 14

Centre de santé de Charenton-du-Cher
Demande de subvention de l'association « médecins solidaires »
Remplace la délibération n° 05_2025_071 pour erreur matérielle

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité intègre le plan de financement suivant pour l'ouverture d'une deuxième ligne médicale : Conseil départemental 18 pour 30 000 euros, Caisse d'Epargne Loire Centre pour 10 000 euros, Communauté de communes Cœur de France pour 18 000 euros, accorde une subvention de 18 000 € à l'association « Médecins Solidaires » et autorise le Président à signer la convention entre Cœur de France et l'association « Médecins solidaires ».



Le Président,

Daniel BÔNE



La secrétaire de séance,

Marie-Claude JULIEN